

Préalable à toute pose

La pose des revêtements de sol Kronotex dans les pièces humides telles que salle de bain (douche uniquement), buanderie ou sauna doit se réaliser uniquement avec des produits de la gamme OCEAN.

Un film polyéthylène de 200 microns doit être **obligatoirement** posé pour assurer une barrière étanche entre le support et la sous couche puis le revêtement de sol afin d'éviter toute remontée d'humidité. Les différents lès doivent avoir un recouvrement de 20 cm et sont solidarisés par une bande adhésive continue.

Préparation du support et du lieu de pose

La planéité du support : A l'aide d'une règle en aluminium de **2 mètres** posée à un quelconque endroit de la pièce, les différences de niveau doivent être inférieures à **3 mm**.

Le taux d'humidité du support ne doit pas dépasser **3 %**, dans le cas d'un support bois en pose directe, il ne doit pas dépasser 8 %.

Le gros œuvre, les enduits et raccords doivent être terminés et leur taux d'humidité ne doit pas dépasser 5%.

Le chauffage doit être interrompu 48 heures avant la pose du revêtement mais la température des locaux et support doit être uniforme sur toute la surface et comprise entre 15° et 25°.

L'humidité relative de la pièce doit être comprise entre 40 et 65% et la ventilation doit être assurée.

Sol chauffant

Système par fluide :

La pose du Kronotex sur sol chauffant par **circulation d'eau chaude** est possible en respectant les dispositions particulières liées à ce mode de pose et en vérifiant que la somme des résistances thermiques (R) du système (film polyéthylène+sous couche+sol Kronotex) est bien inférieure ou égale à 0.13 m².K/W.

La surface ne doit jamais être couverte par un élément apportant une isolation supplémentaire (tapis, meubles sur socle...)

Système rayonnant électrique :

Lorsque le système de résistance électrique est intégré dans le plancher béton(sous chape en mortier de ciment dalle béton armée), la pose du Kronotex est admise en respectant toujours une résistance thermique du système inférieure ou égale à 0.15 m².K/W.

Système rayonnant électrique de surface :

Nous n'autorisons la pose de nos produits sur ces systèmes de chauffage de surface par film ou autres.

Plancher chauffant rafraichissant (PCR)

Lors d'une pose sur PCR, il est nécessaire que la résistance thermique du système ne dépasse pas 0.09 m².K/W, et que le système PCR soit équipé :

- un système de régulation automatique de la température du fluide comprise entre 20 à 22°,
- une sonde d'autorisation de mise en marche si la température de la pièce est supérieure à 26 °
- un dispositif de sécurité indépendant de régulation avec réarmement manuel,
- une pompe de circulation adaptée à la circulation d'eau refroidie.

La pièce rafraichie doit être équipée obligatoirement d'une VMC.

Joint de dilatation

Avertissement : Les renseignements contenus dans la présente fiche technique, sont donnés en toute bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances. Ils n'engagent en rien la responsabilité de la société Kronofrance qui se réserve le droit de les modifier sans préavis en fonction de l'évolution des matériaux, des méthodes de calcul ou de mise en œuvre et de la réglementation.

Un jeu minimum de **10 mm** en périphérie de la pièce doit être ménagé, y compris au droit des **huisseries de portes, tuyaux, poteaux de garde de corps, piliers...**

Pour des surfaces excédant **100 m²** ou **8 m** dans le sens de la largeur des lames ou **12 m** dans le sens de la longueur des lames, prévoir un **joint de dilatation**.

Pour les plinthes, jonctions et joints de dilatation, il convient de consulter la documentation commerciale Kronotex ou la fiche de présentation des profils disponibles.

Mise en oeuvre

Toute pose doit être conforme au **DTU 51-11** (NF P 63-204 - Pose flottante des parquets et revêtements de sol contrecollés à parement bois)

Pour une meilleure esthétique, préférez une pose dans le sens de la source de lumière dominante.

L'acheminement des paquets sur le lieu de pose se fait en conservant l'emballage d'origine afin d'éviter l'endommagement des angles ainsi que les profils d'assemblage.

Kronotex Flooring devra être stocké dans la pièce où il sera mis en oeuvre au moins 48 heures avant la pose, à température ambiante (15/18°), à plat et paquets fermés.

Au moment de la pose, la différence de température entre les lames et le support ne doit pas excéder $\pm 3^\circ$.

Utiliser un outillage approprié à la pose de revêtements de sol stratifié, cale à frapper (petites rives), cales de dilatation, cordeau, équerre, crayon, mètre, scie sauteuse ou circulaire avec pare éclats

Kronotex Flooring ne doit jamais être collé ou cloué sur son support.

La pose d'une **sous-couche est recommandée** pour assurer une désolidarisation. La pose sur revêtement de sol textile est interdite. Pour certaine ligne de produit, cette sous-couche peut être intégrée en usine en sous face des lames.

Après la pose, un délai minimum de 72 heures (*sans dépasser 8 jours*) doit être respecté avant une remise en chauffe progressive par paliers de 5°.

Réparation d'éventuels éclats de surface

Pour réparer les petits incidents (éclats sur la surface du décor, rayures...) qui pourraient survenir après la mise en oeuvre ou au cours de l'utilisation, nous vous conseillons d'utiliser les kits de réparation Kronotex.

Entretien des sols

Les revêtements de sol Kronotex ne doivent jamais être cirés ou poncés.

L'entretien quotidien se fait à l'aide de l'aspirateur ou d'une serpillière à peine humide. Les machines auto-laveuses sont interdites pour effectuer l'entretien.

L'emploi d'un chiffon sec après nettoyage permet d'éviter les marques dues au calcaire contenu dans l'eau.

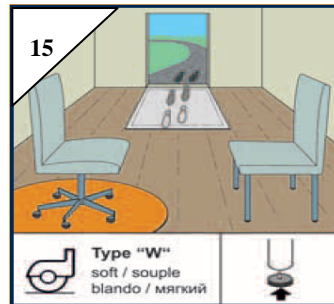
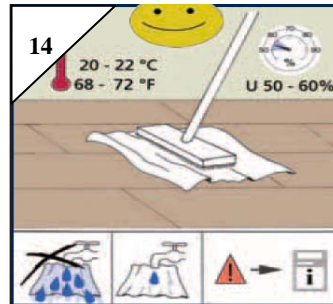
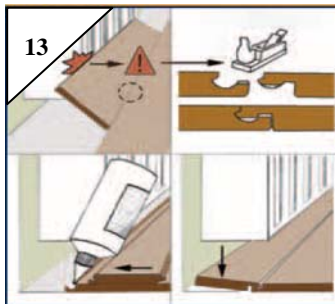
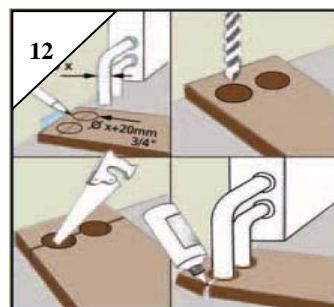
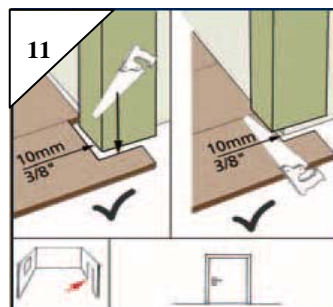
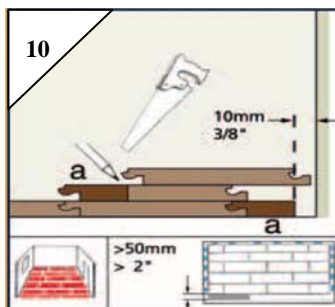
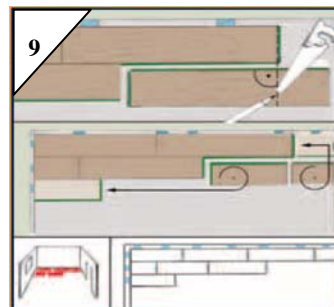
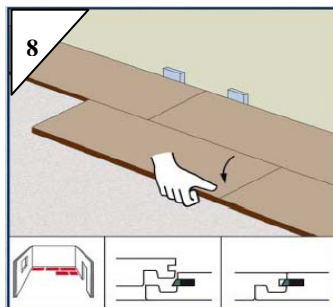
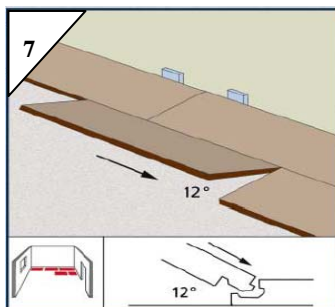
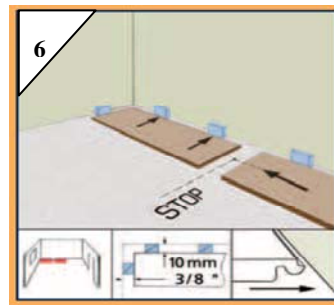
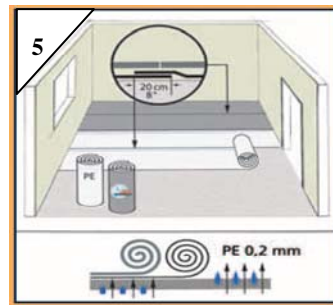
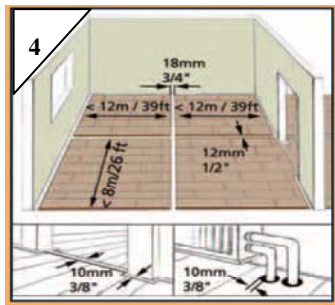
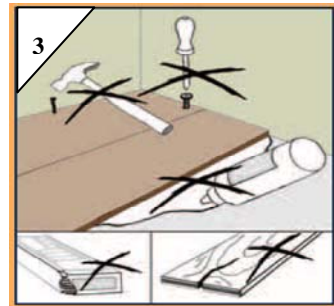
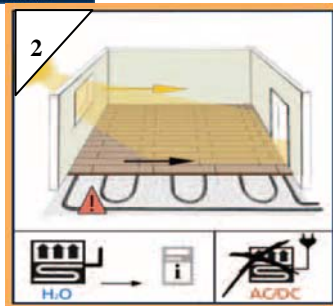
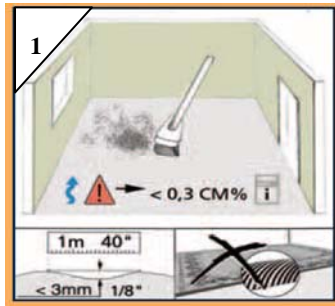
Un tapis brosse est recommandé à l'entrée des halls et lieux d'accès vers l'extérieur (ou voie de communication...)

Utiliser des produits d'entretien courant à l'exclusion des produits gras abrasifs.

Avertissement : Les renseignements contenus dans la présente fiche technique, sont donnés en toute bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances. Ils n'engagent en rien la responsabilité de la société Kronofrance qui se réserve le droit de les modifier sans préavis en fonction de l'évolution des matériaux, des méthodes de calcul ou de mise en oeuvre et de la réglementation.



Méthodologie de pose du système :



Avertissement : Les renseignements contenus dans la présente fiche technique, sont donnés en toute bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances. Ils n'engagent en rien la responsabilité de la société Kronofrance qui se réserve le droit de les modifier sans préavis en fonction de l'évolution des matériaux, des méthodes de calcul ou de mise en œuvre et de la réglementation.